

Comité d'Etablissement du 20 Mars 2017

Vos élus vous informent sur la Consultation sur le projet

« **Trajectoire GDD** »



POUR : 0 **CONTRE** : 9 (SNU, SUD, CGT, FO) **ABSTENTION** : 10 (CFDT, CFTC)

Des semaines de discussion au sein des différentes instances en Nouvelle Aquitaine (le CE et les trois CHSCT, les délégués du personnel des trois territoires) n'auront pas suffi à infléchir **la position obstinée de la Direction** sur le sujet. En dépit des **nombreuses alertes** formulées par les représentants du personnel, elle a une nouvelle fois réaffirmé qu'elle ne reviendrait pas sur sa décision de réduire de manière considérable le nombre de conseillers indemnisation et ce, dès à présent.



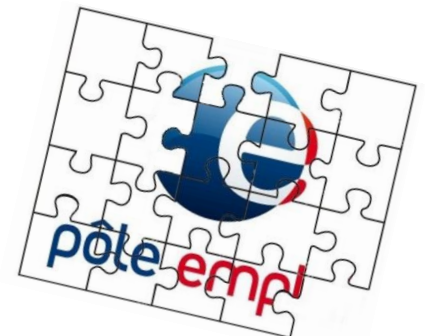
La petite tambouille de certains syndicats et de la Direction...

Cet épineux dossier aura cependant permis d'exposer aux yeux de tous **la position particulièrement ambiguë de certains syndicats dont la CFDT, exprimant un avis favorable en CHSCT** le 8 mars, mais s'abstenant en CE (ce qui revient à voter contre, selon les règles fixées par le règlement intérieur).

Comprenez qui pourra ?!

Peut-être faut-il voir derrière leur vote favorable en CHSCT un simple retour d'ascenseur suite à l'accord de la Direction de mettre en place **une obscure « commission pluridisciplinaire de suivi de trajectoire GDD »** ?

Commission **non conventionnelle**, à la composition et aux attributions des plus **floues**, instaurée de façon arbitraire par la Direction et certaines OS et **dont nous dénonçons la légitimité**.



Pourquoi avons-nous voté contre ce projet ?

Nous ne pouvons que dénoncer, encore et encore, cette connivence entre Direction et syndicats co-gestionnaires, négociant en sous-main la mise en place de dispositifs contraires à l'intérêt des agents, puisqu'échappant à tout contrôle des règles fixées au niveau national et tenant une partie de vos élus en lisière ! D'ailleurs la Direction s'est empressée de rappeler que les préconisations de cette commission ne s'imposeront absolument pas à l'établissement. Elle veut garder la main : une commission décisionnaire, oui, mais jusqu' à un certain point tout de même !

Nous contestons l'affirmation selon laquelle la réduction importante du nombre de conseillers exerçant des activités liées à l'indemnisation nous serait imposée par les seules transformations techniques et technologiques extérieures à Pôle emploi. Si certaines d'entre elles sont effectivement subies, cela ne justifie en rien les **choix contestables** opérés (recours à la sous-traitance et la dématérialisation totale), guidé par des objectifs seulement gestionnaire et économiste. Avec « Trajectoire GDD », **Pôle emploi fait le choix de sacrifier une partie de ses personnels au seul motif d'une recherche obstinée de gains de productivité.**

Les raisons, invoquées par la Direction pour justifier cette baisse du nombre de conseillers GDD interrogent particulièrement, notamment au regard des éléments chiffrés transmis au Comité d'établissement Nouvelle Aquitaine. Censées caractériser une prétendue « baisse des charges » depuis la mise en place du Nouveau Parcours du demandeur d'emploi, les activités pouvant majorer la charge de travail ont été, sans preuve à l'appui, déclarées « stables » ou « mineures » ; les activités pouvant minorer la charge de travail ont été manifestement surévaluées.

Pourtant, la mise en place de NPDE, il y a un peu plus d'un an, a amené à l'augmentation et à la complexification de la charge de travail, liées notamment :

- aux multiples reprises manuelles de dossiers théoriquement liquidés de façon automatique.
- au morcellement du traitement (nécessité de se plonger plusieurs fois dans les dossiers, au rythme des flux informatiques...).



Vos représentants au CE Nouvelle Aquitaine

Fabienne NIAUSSAT, Brigitte DOHEN, Elizabeth CHALEIX, Emmanuelle MONTEIL, Nacima BOUZABOUN, Jean-Bernard TRIPONEL, Thierry DARFEUILLE, Philippe LESHIAURIES, Joël DOUMERGUE, Sylvain GABRY, Jean-François BROUARD.

CHSCT du 28 mars 2017 Vos élus vous informent.....

Suite à l'élection des nouveaux membres du CHSCT pour le territoire Poitou-Charentes, vos élus SNU sont :

- Martine LEMOINE, Chargée de mission à la Médiation, Aytré (martine.lemoine@pole-emploi.fr)
- Florence SOL, Psychologue du travail, Rochefort (florence.sol@pole-emploi.fr)

La représentante syndicale est Valérie FARVREAU, conseillère, Poitiers Gare (valerie.favreau@pole-emploi.fr)

Le 1^{er} CHSCT de cette mandature s'est tenu le 28 mars dernier afin d'élire son secrétaire en la personne de Patrick CATTELAINE (CFDT).

Le prochain CHSCT se tiendra le 21 avril 2017.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions ou vos alertes à vos élus SNU avant le mercredi 12 avril au plus tard.

Vous désirez recevoir les publications du SNU Poitou-Charentes dès leur diffusion ?
Cliquez sur le lien ci-contre !

